



RAPPORT DE SÉMINAIRE

Initiatives et difficultés des collaborateurs régionaux de la MINUSTAH en matière de formation intégrée

Santiago, Chili
Les 13 et 14 mai 2009

Table des matières

Partie I : Introduction

Contexte	1
But et objectifs	2
Méthodologie	3

Partie II : Aperçu du séminaire

Jour 1 : Situation actuelle et défis stratégiques	4
Jour 2 : Contexte et initiatives de formation actuels	4

Partie III : Prochaines étapes

Observations clés	5
Conclusion	6

Partie IV : Annexes

Annexe 1 : Programme du séminaire	7
Annexe 2 : Liste des participants	9
Annexe 3 : Aperçu des présentations en séance plénière	11
Annexe 4 : Conclusions du jour 1	13
Annexe 5 : Conclusions du jour 2	15

Au lecteur

Ce rapport est destiné principalement aux participants ainsi qu'aux personnes, groupes ou organismes intéressés. Il renferme à l'intention de ceux et celles qui continueront à oeuvrer dans ce dossier les conclusions et les recommandations issues des discussions en équipes. Il se divise en quatre parties, dont la première sert d'introduction.

La partie II donne un aperçu global du séminaire, en explique le format et résume les sujets abordés.

La partie III présente des observations clés formulées durant le séminaire ainsi qu'une brève conclusion.

La partie IV contient de la documentation et d'autres ressources qui seront utiles à l'avenir, tant pour les participants que pour l'ensemble de la communauté : 1) programme du séminaire; 2) liste des participants; 3) aperçu des présentations en séance plénière; 4) liste des conclusions du jour 1; 5) liste des conclusions du jour 2.

Comme les fonctions des agents de maintien de la paix sur le terrain ne cessent de changer, il faut à tout prix comprendre l'apport des civils, des militaires et de la police dans les opérations de maintien de la paix d'aujourd'hui.

*Suzanne Monaghan, présidente du CPMP
Les 13 et 14 mai 2009*

Cet important séminaire représente pour les centres régionaux de maintien de la paix une occasion unique d'échanger et d'améliorer la coopération au sein de l'Association des centres de formation au maintien de la paix de l'Amérique latine, l'ALCOPAZ.

*Colonel Valentín Segura, directeur du CECOPAC
Les 13 et 14 mai 2009*

Partie I : Introduction

Les 13 et 14 mai 2009, le Centre Pearson pour le maintien de la paix (CPMP), d'Ottawa (Canada), et le Centro Conjunto Para Operaciones de Paz de Chile (CECOPAC), de Santiago (Chili), ont été les hôtes d'un séminaire sur les initiatives lancées et les difficultés éprouvées par des collaborateurs régionaux de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) en matière de formation intégrée. Tenu dans les locaux du CECOPAC, le séminaire a réuni des représentants du Canada, des États-Unis, de centres de formation au maintien de la paix d'Amérique latine, du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) de l'ONU, de la MINUSTAH, de la société civile et du gouvernement d'Haïti.

Contexte

Le séminaire avait pour point de départ les conclusions et les recommandations du séminaire précédent, tenu à Brasilia en avril 2007, qui avait porté sur la préservation de la mémoire institutionnelle de la MINUSTAH. Dans le cadre du séminaire de 2007, le CPMP a aidé à faire mieux comprendre la complexité de la situation de la MINUSTAH, montré qu'une meilleure communication était nécessaire entre la mission et les pays fournisseurs de contingents militaires et policiers en ce qui a trait aux besoins de formation et aux mesures d'efficacité, et reconnu la nécessité d'accroître les capacités de formation en maintien de la paix. Il était également ressorti de ce séminaire que le personnel qui allait être déployé dans le cadre de missions intégrées, en particulier la MINUSTAH, avait besoin d'être sensibilisé davantage à l'importance de la formation intégrée. Le dialogue avait également porté sur la complexité d'une mission intégrée, surtout en ce qui concerne le rôle des divers intervenants : militaires, forces policières et civils.

Le séminaire de mai 2009 s'inscrivait, en outre, dans un contexte politique global, abordant, d'une part, les difficultés auxquelles sont confrontés le gouvernement haïtien et la communauté internationale en Haïti, et tenant compte, d'autre part, du fait que toutes les parties prenantes institutionnelles conviennent depuis un bon moment que la coopération entre les intervenants régionaux et une meilleure compréhension des besoins de formation s'imposent.

Depuis 1995, la Conférence des ministres de la Défense des Amériques (CMDA) demande une coopération accrue en ce qui concerne la formation au maintien de la paix et l'échange d'information. Lors de sa dernière rencontre à Banff (Canada) en 2008, elle a fait du maintien de la paix un de ses trois thèmes de discussion et une partie intégrante de la déclaration de Banff. Les ministres des Affaires étrangères de l'hémisphère ont aussi exprimé le désir de voir une coopération plus étroite au chapitre du maintien de la paix lorsqu'ils se sont réunis à Mexico en 2003 à l'occasion de la conférence sur la sécurité interaméricaine. De même, à la Conférence des armées des Amériques en 2005, les commandants en chef des armées ont prôné une plus grande coopération en Haïti.

Enfin, lors de sa visite au Canada à l'été de 2008, la présidente du Chili, Michelle Bachelet, et le premier ministre, Stephen Harper, se sont engagés à intensifier la coopération, ce qui a donné du poids aux mesures prises en ce sens.

But et objectifs

Le séminaire avait pour but d'aborder les initiatives lancées et les difficultés éprouvées par la MINUSTAH en matière de formation, de manière à cerner les possibilités de formation qui contribueraient à accroître l'intégration et l'efficacité de la mission.

Ce but tenait compte de la complexité croissante de la mission et de la présence des Nations Unies en Haïti, dont témoignent la nature changeante des fonctions des agents de maintien de la paix sur le terrain et la nécessité d'efforts d'intégration accrus de la part de tous les intervenants, qu'il s'agisse des forces militaires ou policières ou encore de civils, pour assurer la réalisation du mandat.

Le séminaire allait vraisemblablement rendre les pays sources de militaires et de policiers pour la MINUSTAH plus aptes à réagir à des situations toujours plus complexes en assurant l'intégration efficace des différentes composantes de la mission. Les pays en cause ont d'ailleurs reconnu et accepté qu'Haïti est *leur mission* et se situe dans la sphère régionale de l'Amérique latine. Il est en outre admis qu'il y a tout lieu de renforcer les liens régionaux en profitant des réseaux existants et en appuyant des initiatives récentes comme l'Association des centres de formation au maintien de la paix de l'Amérique latine (en espagnol, « Asociación Latinoamericana de Centros de Entrenamiento para Operaciones de Paz », ALCOPAZ). Ces constats ont renforcé le but du séminaire.

Compte tenu de la complexité de la mission de l'ONU et du leadership des pays d'Amérique latine en Haïti, nous avons jugé important que les pays qui prennent part à la MINUSTAH, surtout ceux qui fournissent des contingents militaires et policiers, puissent profiter des connaissances existantes sur la formation intégrée et la préparation à une mission intégrée. Nous avons aussi estimé que les hauts fonctionnaires haïtiens et les pays fournisseurs de militaires et de policiers devaient absolument pouvoir échanger de l'information, vu le rôle de premier plan que joue le gouvernement d'Haïti dans le développement de ce pays et dans la réalisation du mandat de la MINUSTAH.

Objectifs du séminaire

- Souligner l'importance d'Haïti et de la MINUSTAH comme priorités régionales et le rôle central des intervenants régionaux comme vecteurs de changement.
- Offrir aux pays qui fournissent des effectifs militaires et policiers dans le cadre de la MINUSTAH la possibilité d'échanger sur les difficultés et les initiatives courantes concernant les pratiques communes dans les missions intégrées.
- Définir la relation entre les militaires et la police dans le contexte de la MINUSTAH, ainsi que les liens entre intervenants militaires et policiers.
- Examiner les liens entre la formation policière et les questions juridiques d'ordre général dans le contexte haïtien.

Méthodologie

Le séminaire a pris la forme d'une série d'échanges en assemblée plénière et en équipes, dont les résultats ont servi de tremplin à des discussions ultérieures. Chaque matin, des conférenciers invités s'adressaient à l'ensemble des participants. L'après-midi, ceux-ci abordaient en équipes des questions précises portant sur les sujets traités en matinée, aidés pour ce faire par des animateurs.

Les équipes ont été constituées de manière à assurer la diversité des milieux d'origine, des secteurs, des niveaux d'expérience et des langues. Les échanges en équipes étaient assujettis à la règle de Chatham House et toute conclusion ou recommandation était le fruit d'un consensus. Le programme du séminaire figure à l'annexe 1.

Une quarantaine de personnes de l'hémisphère ont pris part au séminaire, dont les directeurs ou directeurs adjoints des différents centres de formation au maintien de la paix d'Amérique latine ainsi que des représentants d'états-majors ou de ministères de la Défense, du siège de l'ONU, de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, du gouvernement d'Haïti, de la société civile ainsi que de la République dominicaine, du Mexique, des États-Unis et du Canada. La liste complète des participants figure à l'annexe 2.

Partie II : Aperçu du séminaire

Jour 1 – Situation actuelle et défis stratégiques

Le séminaire s'est ouvert le jour 1 avec un aperçu de la situation complexe qui existe en Haïti, ce qui a permis aux participants et aux animateurs de mettre en contexte le contenu du séminaire. Des délégués de cinq organismes (le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, le gouvernement d'Haïti, les contingents militaire et policier de la MINUSTAH et International Crisis Group) ont donné leur point de vue sur la situation en Haïti et les obstacles à surmonter pour y instaurer la paix et la sécurité.

L'après-midi, les participants ont pris part à une série d'échanges dirigés axés sur les difficultés, tant stratégiques qu'opérationnelles, auxquelles sont confrontés Haïti et, en particulier, la MINUSTAH. Ils se sont penchés sur les questions abordées en matinée et ont échangé leurs opinions sur la situation actuelle en Haïti. En plus de relever les grands obstacles auxquels se heurtent la communauté internationale, le gouvernement haïtien et la mission de l'ONU, ils ont formulé des conclusions et proposé des initiatives dans le but de résoudre certains des problèmes courants en Haïti.

La journée s'est terminée par une séance plénière durant laquelle chaque groupe a fait part de ses conclusions aux autres participants. Ces constats, présentés à l'annexe 4, ont servi de fondement aux débats du jour 2.

Jour 2 – Contexte et initiatives de formation actuels

Ayant pour point de départ les échanges et les conclusions du jour 1, le jour 2 a porté sur la formation dans le cadre de la MINUSTAH. Le matin, des exposés ont été donnés à l'ensemble des participants par le Service intégré de formation de l'ONU et l'organisme non gouvernemental Viva Rio. Un débat d'experts a ensuite eu lieu, réunissant des délégués de centres de formation des pays suivants : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Guatemala, Paraguay, Pérou et Uruguay. Un aperçu de la formation que reçoit le personnel militaire qui se prépare à être déployé en Haïti a ainsi été donné, ce qui a facilité le repérage des lacunes à combler dans ce domaine. Puis, des représentants du Canada, des États-Unis et de la République dominicaine ont décrit leurs programmes et parlé de leur expérience en formation.

L'après-midi, les équipes ont discuté des besoins de formation particuliers de la MINUSTAH d'après l'expérience des participants et les propos entendus en matinée. Les participants devaient trouver des façons de résoudre les problèmes relevés le jour 1 et penser à des possibilités de collaboration en matière de formation.

Comme ils l'avaient fait la veille, les participants ont présenté en séance plénière leurs conclusions et leurs recommandations, lesquelles sont énoncées à l'annexe 5.

Partie III : Observations clés et conclusion

Observations clés

Les débats du jour 1 sur la situation actuelle en Haïti ont traité principalement des questions qui influent sur les besoins en matière de formation de la MINUSTAH et des pays qui fournissent à celle-ci des contingents militaires et policiers. Reconnaisant la fragilité continue d'Haïti, les participants ont souligné la pertinence de la MINUSTAH et la nécessité d'une intervention à long terme pouvant assurer l'environnement sûr et stable qui sera propice au progrès. Cette intervention durable est également au cœur des préoccupations exprimées au sujet du mandat et de la composition de la MINUSTAH, surtout en ce qui concerne son éventuelle transformation ou restructuration. Les participants ont aussi fait ressortir la nécessité de définir ou d'éclaircir les relations entre le gouvernement haïtien et la communauté internationale. Des indicateurs de succès permettraient d'évaluer l'efficacité de la MINUSTAH et des projets d'aide internationale. Enfin, le lien entre la MINUSTAH, d'une part, et le gouvernement et le peuple haïtiens, d'autre part, a été examiné, surtout du point de vue de l'efficacité de la mission.

Le jour 2, les délibérations ont porté sur les besoins de formation particuliers de la MINUSTAH. Conférenciers invités et participants ont proposé des manières de reformuler ou de préciser le mandat de celle-ci, notamment dans le but de faciliter l'intervention en cas de catastrophe naturelle comme celle dont le pays a été frappé durant la saison des ouragans en 2008. Il a aussi été proposé de revoir les activités actuelles de la MINUSTAH afin de déceler les lacunes et de trouver des moyens de les combler. Les participants ont convenu que la formation doit traiter des difficultés et des besoins particuliers de la mission et refléter plus fidèlement la réalité d'une mission intégrée. De même, ils ont fait valoir que les contingents nationaux doivent être mieux préparés à interagir avec la population locale, en ce qui concerne la connaissance de la langue comme la compréhension de la culture et de la société haïtiennes. Enfin, il s'est avéré nécessaire de mieux comprendre les diverses composantes de la mission de l'ONU et leur rôle.

Deux grands thèmes sont ressortis des débats tenus l'après-midi. Le premier, les communications, a été examiné sous divers angles : communication entre les composantes de la mission, entre les contingents et l'ONU, entre les contingents sur le terrain, avec les intervenants locaux, entre les contingents et les centres de formation nationaux et enfin, entre les centres de formation de l'ALCOPAZ. De toutes les formes que peut prendre la communication, les participants ont jugé nécessaire l'échange d'expériences vécues et de leçons apprises.

Le deuxième thème abordé a été celui de la collaboration. D'après les participants, les composantes militaire et policière de la mission doivent mieux collaborer entre elles ainsi qu'avec les volets civils. En plus de mettre en lumière la réalité de plus en plus complexe et pluridimensionnelle des missions, cette observation montre qu'il importe aussi de suivre une approche intégrée pour formuler la doctrine, planifier les opérations, recueillir et analyser des renseignements, assurer la formation et exécuter les missions.

Dans ce contexte, de nombreux participants ont jugé de la plus haute importance la nécessité que les centres de formation, la MINUSTAH et le Service intégré de formation du Département des opérations de maintien de la paix communiquent mieux et collaborent davantage. Des recommandations à ce sujet ont d'ailleurs été proposées, notamment en ce qui touche la création de voies de communication ou de lieux de discussion entre les divers intervenants. Les participants ont aussi fait valoir que les contingents nationaux doivent recevoir une formation

davantage adaptée aux missions et certains estimaient que l'ALCOPAZ aurait un rôle à jouer à cet égard.

Conclusion

Ce séminaire a permis aux délégués des différents centres de la région de se rencontrer et d'échanger de l'information à un niveau élevé. Tandis que l'ALCOPAZ créera les réseaux nécessaires pour débattre des enjeux et collaborer, les mesures visant à accroître la coopération régionale ou à favoriser une approche régionale en matière de formation dans le cadre de la MINUSTAH occuperont une place importante dans ce dossier. Les participants étaient nombreux à croire qu'il vaut la peine de mettre en commun l'expérience et la formation des membres de l'ALCOPAZ.

Le séminaire a atteint son but, qui consistait à discuter d'initiatives et de difficultés au sein de la MINUSTAH afin de repérer les possibilités de formation qui rendraient la mission plus intégrée et efficace.

Partie IV : Annexes

Annexe 1 : Programme du séminaire

Jour 1 – le mercredi 13 mai 2009

- 8 h 30 Cérémonie d'ouverture et confirmation des pays et des organismes participants
Hymnes nationaux chilien et canadien
Mot de bienvenue de Gonzalo García, sous-secrétaire d'État à la Marine chilienne, du colonel Valentín Segura, directeur du CECOPAC, et de Suzanne Monaghan, présidente du CPMP
- 9 h 05 Séance 1 : La réalité d'Haïti
Bautista Logioco, officier traitant de la MINUSTAH, Bureau des opérations, DOMP
Guy-Michel Vincent, cabinet du premier ministre, gouvernement d'Haïti
- 10 h 35 Café
- 11 h Séance 2 : Une autre perspective d'Haïti
Général R. Toro T., adjoint du commandant de la MINUSTAH
Jaime Vigil, administrateur de programmes (hors classe), police de l'ONU, MINUSTAH
Bernice Robertson, analyste principale à Haïti, International Crisis Group
- 12 h 50 Photo officielle
- 13 h Déjeuner
- 14 h Introduction aux débats en équipes
- 14 h 15 Débats en équipe
- 15 h 45 Café
- 16 h Poursuite des débats en équipes
- 17 h Compte rendu des débats en séance plénière
- 18 h 45 Récapitulation
Fin du jour 1

Jour 2 – le jeudi 14 mai 2009

8 h	Questions de suivi du jour 1, séances 1 et 2
8 h 45	Séance 3 : Les défis de la formation intégrée Rafael Barbieri, Service intégré de formation, DOMP, ONU Eduarda Hamann, Viva Rio
9:55	Questions
10:30	Café
11:00	Débat d'experts des pays suivants : Argentine, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Équateur, États-Unis, Guatemala, Paraguay, Pérou, République dominicaine et Uruguay.
13 h	Déjeuner
13 h 30	Introduction aux débats en équipes
13 h 45	Débats en équipes
15 h 45	Café
16 h	Compte rendu des débats en séance plénière Discussion sur ce que l'avenir nous réserve
17:30	Cérémonie de clôture Allocution de clôture de la présidente du CPMP, du directeur du CECOPAC et du sous-secrétaire d'État à la Marine chilienne
18 h	Café
20 h	Dîner de clôture à l'hôtel Director et remise des diplômes

Annexe 2 : Liste des participants

Australie

James Watson, groupe de déploiement international, police fédérale australienne

Argentine

Commandant Luis Arturo Gomez, commandant principal de gendarmerie
Mercedes Aguerre, représentante de l'ALCOPAZ, ministère de la Défense
Col. Raul Dionisio Bertoia, directeur du CAECOPAZ
Ana Laura Borro, représentante de l'ALCOPAZ, ministère de la Défense
José Miguel Capdevila, ambassade du Chili
Tomás Várnagy, Université de Buenos Aires (*animateur*)

Bolivie

Col. Omar Romeo Angulo Rojas, forces armées de la Bolivie
Col. Eradio Ardaya Rubio, forces armées de la Bolivie

Brésil

Lt.-col. Mario Gustavo Freire Da Silva Caldas
Lt.-col. Fernando Cesar Hernandez
Antonio Jorge Ramalho, Ph.D., ministère de la Défense (*animateur*)
Eduarda Hamann, Ph.D., Viva Rio

Canada

Suzanne Monaghan, présidente, CPMP
Col. (retraité) Michael Snell, directeur de projet, CPMP
Kristine St-Pierre, analyste de la recherche, CPMP
Lt.-col. Perry Poirier, commandant du Centre de formation pour le soutien de la paix des Forces canadiennes
Surintendant Doug Coates, Gendarmerie royale du Canada
Hal Klepak, Ph.D. (*animateur*)

Chili

Col. Valentín Segura, directeur du CECOPAC
Lt.-col. Jacobo Ventura, directeur adjoint du CECOPAC
Miguel Navarro, Ph.D., ANEPE (*animateur*)

Colombie

Major-général Jorge Octavio Ardila Silva, forces armées de la Colombie
Lt.-col. Camilo Torres Prieto, police nationale colombienne

El Salvador

Major Mario Alberto Turcios Portillo, conférence des forces armées d'Amérique centrale

Équateur

Lt.-col. Alex Fernando Loaysa Aguilar, forces armées de l'Équateur
Lt.-col. Byron Marcelo Martínez Montoya, forces armées de l'Équateur

États-Unis

Lt.-col. Steven Dimitri Beltson, groupe d'observation des forces armées, Washington (D.C.)
Megan McBride, division internationale des narcotiques et du droit, Département d'État

Guatemala

Col. Jorge Alberto Ortega Gaytan, ministère de la Défense nationale

Haïti

Jean Miguelite Maximé, directeur de l'académie de la police nationale
Guy-Michel Vincent, conseiller du premier ministre

International Crisis Group

Bernice Robertson, analyste principale à Haïti, ICG

Mexique

Col. Rubén Darío Díaz Esparza, état-major de la Défense nationale

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Major-général Ricardo Toro, adjoint du commandant de la force militaire
Jaime Vigil, administrateur de programmes (hors classe)

Nations Unies (siège)

Bautista Logioco, Département des opérations de maintien de la paix
Rafael Barbieri, Service intégré de formation

Paraguay

Col. Nicasio Ríos Martínez, commandant du CECOPAZ
Col. Pedro Francisco Olmedo, directeur général des opérations de paix, état-major

Pérou

Capitaine de vaisseau José Delgado Zegarra Ballón, forces armées du Pérou
Col. Oscar Enrique Ysla Ramírez, directeur du CECOPAZ

République dominicaine

Major-général Santo Domingo Guerrero Clase, commandant du CESFRONT

RESDAL

Marcela Rosana Donadio, directrice générale du RESDAL

Uruguay

Col. Antonio Romanelli Rodríguez, commandement des opérations de paix de l'armée

Annexe 3 : Aperçu des présentations en séance plénière

Bautista Logioco, DOMP

M. Logioco a donné un aperçu de l'évolution du maintien de la paix par les Nations Unies et parlé des difficultés courantes des missions intégrées, notamment les mandats de plus en plus complexes et la nécessité pour la mission de l'ONU et les équipes de pays de l'ONU sur le terrain (et les organismes de l'ONU) de collaborer de plus près. Dans le contexte haïtien, M. Logioco a présenté les grandes réalisations de la mission de l'ONU depuis 2004 et fait valoir qu'il faut profiter de l'élan donné par la conférence de donateurs d'avril 2009 et le partenariat renouvelé entre le gouvernement d'Haïti et la communauté internationale.

Guy-Michel Vincent, gouvernement d'Haïti

M. Vincent a décrit la réalité d'Haïti comme étant à la fois « complexe et compliquée », les efforts de démocratisation étant minés par la drogue, la corruption et la violence. Il a parlé de la conjoncture économique et de la situation politique, puis réitéré les propos du premier ministre Pierre Michelle en faveur d'un nouveau partenariat entre Haïti et les bailleurs de fonds internationaux. Enfin, M. Vincent a montré qu'il fallait assurer l'intégration au sein de la MINUSTAH et renforcer les rapports entre elle et Haïti.

Général R. Toro T., adjoint du commandant de la MINUSTAH

Le général a présenté la responsabilité de la mission quant à l'appui qu'elle doit apporter au gouvernement d'Haïti dans ses activités. Il a expliqué que depuis 2005, la nature des activités de la mission a changé, l'accent étant désormais mis sur l'aide à la gestion des catastrophes, l'aide humanitaire et le contrôle des foules. La situation actuelle exige que la fonction des forces armées soit revue à fond pour être désormais axée sur des aspects de la sécurité.

Jaime Vigil, police de la MINUSTAH

M. Vigil a donné un aperçu de la réforme de la police depuis la création de la police nationale haïtienne en 1994. Malgré les efforts incessants consentis au fil des ans, ce n'est qu'en 2004 que des progrès réels et perceptibles ont été réalisés grâce au plan quinquennal adopté pour la police nationale. Ce plan vise trois objectifs stratégiques : 1) la professionnalisation des ressources humaines; 2) le renforcement des capacités opérationnelles; 3) le renforcement du développement des institutions.

Bernice Robertson, International Crisis Group

M^{me} Robertson a présenté les conclusions de deux rapports récents d'ICG, l'un paru le 3 mars 2009 (« Haiti 2009: Stability at Risk ») et l'autre, le 28 avril 2009 (« Haiti: Saving the Environment, Preventing Instability and Conflict »).

Rafael Barbieri, Service intégré de formation, ONU

M. Barbieri a donné un aperçu de la responsabilité, du travail et de la mission du Service intégré de formation de l'ONU, lequel est chargé de la direction stratégique de la formation au maintien de la paix. Le Service a pour mission d'appuyer le DOMP, le DAM, les opérations de maintien de

la paix de l'ONU et les États membres dans la formation du personnel civil, militaire et policier. M. Barbieri a également parlé de la stratégie de formation au maintien de la paix de l'ONU, qui est en vigueur de 2008 à 2011 et qui précise les objectifs du Service intégré de formation : 1) élaborer des normes, des politiques, des instructions et des pratiques exemplaires pour les spécialistes en formation du DOMP, du DAM, des centres de formation intégrés des missions de la paix ainsi que des États membres; 2) élaborer et fournir une formation qui réponde aux besoins prioritaires dans les grands domaines du maintien de la paix; 3) superviser les activités de formation en matière de maintien de la paix, veiller à ce que celles-ci répondent aux normes et aux priorités et gérer le budget de formation du DOMP/DAM.

Eduarda Hamann, Viva Rio

M^{me} Hamann a parlé de l'expérience de Viva Rio en Haïti, en particulier à Bel Air, ainsi que du point de vue de son organisme sur les difficultés de formation de la MINUSTAH. Elle a également présenté un extrait d'une vidéo intitulée « Ponto Forte » (« Point fort », en français), réalisée à Haïti (avec cinq contingents différents de la MINUSTAH), fruit d'une collaboration civilo-militaire de Viva Rio et du centre de formation au maintien de la paix du Brésil. Le document fait partie des outils de formation de Viva Rio et porte sur les diverses facettes des relations civilo-militaires dans les opérations de paix.

Débat d'experts

Dans la matinée du jour 2, des délégués des pays suivants ont pris part à un débat d'experts : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Guatemala, Paraguay, Pérou et Uruguay. Chacun a présenté un court exposé sur la formation donnée par son établissement et sur les difficultés auxquelles son pays est confronté en matière de formation intégrée pour la MINUSTAH. Des délégués du Canada, des États-Unis et de la République dominicaine ont aussi décrit leurs programmes et fait part aux autres de leurs expériences de formation.

Annexe 4 : Conclusions du jour 1

Dans l'après-midi du jour 1, les participants se sont penchés sur les questions abordées en matinée et ont échangé leurs opinions sur la situation actuelle en Haïti. En plus de relever les grands obstacles auxquels se heurtent la communauté internationale, le gouvernement haïtien et la mission de l'ONU, ils ont formulé des conclusions et proposé des initiatives dans le but de résoudre certains des problèmes courants en Haïti.

Ces conclusions et suggestions figurent ci-dessous, en allant des plus générales aux plus spécifiques (et non par ordre de priorité).

Conclusions :

1. La situation en Haïti s'est grandement améliorée, mais il reste encore beaucoup à faire. Les conditions de sécurité sont fragiles et la stabilité n'est pas garantie. Jusqu'ici, la mission a effectué plusieurs exercices de gestion de crise, mais pour avancer davantage, il faudra reconfigurer les diverses composantes de la MINUSTAH et repenser la nature des activités menées sur le terrain.
2. C'est par un processus à long terme que l'on pourra résoudre les difficultés en Haïti, notamment par des changements institutionnels, le développement socioéconomique et un financement durable. Pour ce faire, les pays donateurs doivent à tout prix tenir compte du contexte socioculturel du pays où ils mènent leurs activités.
3. Il faut fixer des priorités qui favoriseront la convergence des initiatives d'intervenants nationaux et internationaux : garantir la sécurité humaine, fortifier le système d'éducation, promouvoir le développement économique, créer des emplois, etc.
4. Comme elle fournit une grande part des revenus du budget national d'Haïti, la communauté internationale a un rôle à jouer dans ce processus. Il existe certes une culture de dépendance à Haïti, une partie importante des projets étant financés par des intérêts étrangers et ne donnant pas de résultats concrets. Cependant, du fait de ne pas exiger de tels résultats et de n'évaluer que rarement l'efficacité et l'efficacé de ses projets à l'aide de paramètres précis, la communauté internationale a une part de responsabilité dans cette situation. Des indicateurs de succès permettraient de fixer des paramètres clairs et de veiller à ce que les fonds accordés aux projets soient bien utilisés.
5. On ne sait pas très bien de quelle manière ni dans quelle mesure les perturbations observées en Haïti nuisent à la sécurité de la région. Les répercussions sur la sécurité seraient moins graves qu'on est généralement porté à le croire, ce qui pourrait amoindrir le soutien politique à la mission de l'ONU.
6. L'ONU devra maintenir sa présence tant et aussi longtemps que les conditions propices au développement socioéconomique n'auront pas été instaurées. Il faudra planifier soigneusement toute transition. On observe toujours un écart entre le mandat de la MINUSTAH et les besoins sur le terrain. L'aspect intégré de la mission exige une souplesse sur le terrain et la préparation adéquate des militaires, des policiers et des civils.

Suggestions :

1. Les projets de développement socioéconomique appuyés par la communauté internationale seraient plus efficaces s'ils reposaient sur les caractéristiques socioculturelles d'Haïti et si la population locale les appuyait davantage. Ils donneront les résultats escomptés uniquement si les Haïtiens en sont partie prenante.

2. Chaque mission de paix étant différente, l'expérience acquise à Haïti nous permet de tirer des leçons et de recenser des pratiques exemplaires. Il a été proposé de mettre en commun les leçons apprises en créant un centre à cette fin ainsi qu'un programme d'échange d'information entre les centres.
3. Il a été proposé de modifier le mandat de la mission de l'ONU pour le rendre plus conforme aux activités menées sur le terrain. La réduction du nombre de victimes de catastrophes naturelles de même que la préparation des agents de maintien de la paix qui interviennent dans les situations d'insécurité publique correspondent vraiment à la réalité du pays et devraient figurer dans le mandat de la mission. Par ailleurs, le contexte haïtien exige que le mandat de l'ONU soit extrêmement souple.
4. Il existe des problèmes de communication au sein de la mission de même qu'entre les agents de maintien de la paix et la population haïtienne. Il importe de choisir des personnes capables de parler des langues communes, surtout le français. La communication avec la population du pays hôte en serait grandement améliorée.
5. Les compétences exigées pour la mission ne sont pas bien communiquées aux divers centres de formation de la région. Par exemple, dans son exposé, l'adjoint du commandant de la force militaire de la MINUSTAH a fait valoir que la nature des interactions avec la population locale doit changer. Les rapports avec la population revêtent donc de plus en plus d'importance, mais les centres continuent à préparer les contingents en fonction de renseignements et de besoins désuets. Aussi serait-il utile de nouer des liens plus directs entre la mission, par l'entremise des commandants des différentes forces armées nationales, et les centres d'opérations de maintien de la paix.
6. Il faut promouvoir et appuyer la formation intégrée des militaires, de la police et des civils déployés dans des missions de maintien de la paix.
7. Il conviendrait de normaliser la formation donnée par les divers centres grâce à un programme de formation coordonné. L'Association des centres de formation au maintien de la paix de l'Amérique latine (ALCOPAZ) pourrait mettre en place un processus de normalisation des programmes de formation et faciliter l'élaboration de modules de formation.
8. Il faudrait encourager la participation de femmes à la MINUSTAH.

Annexe 5 : Conclusions du jour 2

Dans l'après-midi du jour 2, les participants se sont penchés sur les sujets abordés et débattus en matinée ainsi que la veille et ont échangé leurs opinions sur les difficultés actuelles de la MINUSTAH en matière de formation. Les équipes ont relevé les principales difficultés de la mission de l'ONU et des centres de formation régionaux et proposé des recommandations et des initiatives que pourraient adopter les intervenants concernés.

Les recommandations et les initiatives figurent ci-dessous, mais non par ordre de priorité. Les points se ressemblent et se recoupent considérablement.

Difficultés :

1. Le manque de collaboration entre l'ONU et les centres de formation.
2. L'absence d'échange d'information et de rétroaction entre la mission et les centres de formation.
3. L'absence de diffusion et de communication des leçons apprises entre l'ONU et les centres de formation; ainsi, les leçons apprises ne sont pas intégrées au programme de formation des missions de maintien de la paix.
4. L'absence de voie de communication entre l'ONU et les centres de formation.
5. L'absence d'une doctrine normalisée concernant les domaines d'intervention fondamentaux.
6. L'inégalité de la formation donnée par les différents pays fournisseurs de contingents militaires et policiers à la MINUSTAH, surtout en ce qui touche les aspects administratifs et tactiques.
7. Le caractère extrêmement général de la formation préalable au déploiement et le fait que cette formation est rarement adaptée à la mission concernée ou au contexte culturel dans lequel les tâches seront accomplies.
8. Le besoin de s'attarder davantage aux tâches et aux procédures policières compte tenu des opérations multidimensionnelles. Or, en Haïti, ces fonctions sont réalisées principalement par les forces militaires.

Recommandations :

1. Créer des voies de distribution officielles pour que les documents, rapports et leçons apprises relatifs aux missions soient diffusés aux centres de formation au maintien de la paix.
2. Créer régulièrement des lieux de discussion permettant le dialogue, le débat et l'échange d'expériences entre les centres de formation et le DOMP afin de formuler et de normaliser les critères.
3. Créer une voie de communication entre les centres de formation et la mission afin qu'une rétroaction adéquate arrive aux centres en temps opportun.
 - a. La trousse d'information préalable au déploiement pourrait être utile à cette fin au sein du Service intégré de formation.
 - b. Le chef de la cellule intégrée de formation du personnel de la mission pourrait aussi servir d'intermédiaire. La cellule pourrait devenir le lien officiel entre les centres de formation et l'ONU, ce qui créerait une voie de communication directe entre eux.
4. La formation préalable au déploiement doit tenir compte des spécificités de la mission et intégrer des aspects-clés de celle-ci (par exemple, des renseignements sur le plan de réforme de la police nationale haïtienne) afin que les militaires et les policiers déployés en Haïti comprennent leur rôle et la nature de leurs interventions une fois sur le terrain.
5. La formation préalable au déploiement doit aussi comporter :

- a. des cours sur l'éthique et les valeurs, qui mettront l'accent sur le respect de la culture locale, des droits de la personne et du code de conduite;
- b. une matière spécifique visant à accroître les compétences dans les domaines suivants :
 - opérations policières en mer et dans les airs;
 - fonctions de gendarmerie dans le maintien de l'ordre;
 - police des frontières;
- c. des modules visant à faciliter l'interopérabilité des forces policières et la normalisation des procédures policières. Exemples :
 - modules pour policiers devant commander des forces policières combinées;
 - modules pour formateurs de policiers s'inspirant d'un modèle de base reliant fonctions policières et démocratie;
- d. les points de vue de la société civile et des autorités civiles (organisations non gouvernementales et gouvernements);
- e. des données à jour sur le pays et sur les domaines d'intervention ainsi que des statistiques policières et des données géoréférencées.

Initiatives proposées :

1. Rédiger en collaboration un manuel de formation de base normalisé; lancer le projet à la prochaine assemblée de l'ALCOPAZ.
2. Élaborer une doctrine régionalisée qui définisse une approche intégrée du maintien de la paix; analyser en profondeur les besoins en matière de formation et de compétences fondamentales.
3. Cerner les domaines d'expertise des centres de formation régionaux en fonction des capacités existantes afin d'étudier et de proposer d'éventuels mécanismes de coopération et de formation conjointe dans le contexte de l'ALCOPAZ.